

RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS

| PHASES | SITUATIONS | | | |
|---|--|---|--|---|
| | Suspicion de consommation Fiche 1 | Consommation avérée Fiche 2 | Consommation en sortie individuelle Fiche 3 | Consommation en sortie collective Fiche 4 |
| OBSERVATION | Modification du comportement | | | |
| ACTIONS IMMEDIATES : 1 - ACTER | Soustraire le résident du danger potentiel dans un endroit calme | | | |
| | Acter le doute avec pour appui les éléments d'observation relatifs à la modification du comportement | Acter les faits, de manière claire, précise et succincte. "Je vous ai vu!" | | |
| | Rappel du cadre, du règlement et d'un éventuel contrat socio-éducatif | | | |
| | Signaler que ces éléments (faits ou doutes) seront transmis à la Direction | | | |
| ACTIONS IMMEDIATES : 2 - ALERTER | Installer le résident dans sa chambre si l'état ne permet pas le maintien en collectif | Si sortie non sécurisée, retour dans l'établissement | Si sortie non sécurisée, retour dans l'établissement pour l'intégralité du groupe | |
| | Alerter l'IDE pour surveillance des constantes | | | |
| | Vigilance par rapport à l'état de santé et appel du SAMU (15) le cas échéant | | | |
| | Alerter la direction ou l'astreinte | | | |
| | | | En présence d'un collègue, récupérer le produit et le transmettre à la Direction (prise de photos et document co-signé par les parties en présence au préalable) | |
| ACTIONS IMMEDIATES : 3 - TRANSMETTRE | Transmission écrite, avec pour support la fiche de constat (Fiche 5) | | | |
| | Noter dans le registre des événements indésirables | | | |
| ACTIONS A DISTANCE : 4 - TRANSMETTRE | Transmission orale à l'équipe | | | |
| | Entretien avec l'éducateur spécialisé et le référent (rappel du cadre, reprise du projet) | | | |
| | Mise en place d'un accompagnement spécifique pour maintenir un cadre bienveillant | Mise en place d'un accompagnement spécifique et/ou d'une mesure disciplinaire en lien avec l'application du règlement de fonctionnement | | |
| | Entretien avec le chef de service si répétition des doutes et situation à risque repérée | Entretien avec la Direction selon la gravité des faits repérés (expliciter la graduation des mesures prises) | | |
| | | Au cas par cas, prévenir la famille | | |
| ACTIONS A DISTANCE : 5 - REPRISE DES FAITS | Interroger la prise en charge dans sa globalité, éventuellement la prescription en cours et adapter au besoin avec le médecin le traitement en fonction de la situation rencontrée | | | |
| | Rencontre avec des professionnels (personnes ressources) si nécessaire | | | |
| | Point de vigilance constant à maintenir et construire de manière positive la non-réitération des faits identifiés | | | |
| | Evaluation des objectifs et de l'accompagnement mis en place à intervalle régulier | | | |

| Cas particulier : Séjours et Soirées | | |
|--|---|---|
| Un contrat peut être préparé en amont de la sortie, au cas par cas, avec possibilité d'accord de consommation d'alcool (ce contrat remplace ponctuellement le règlement de fonctionnement) | | |
| Proximité | Effectif (2 accompagnants pour 2 résidents) | Effectif optimal (3 accompagnants pour 2 résidents) |
| Proche (Moins de 30' du centre ou du gîte) | Si centre, demander l'envoi d'un collègue pour retour | Détachement d'1 encadrant pour retour sur site avec le résident |
| Loin (Plus de 30' du centre ou du gîte) | Annulation de la sortie selon gravité de l'état du résident | Isolement du résident sur site par un encadrant |

| |
|---|
| En cas de refus de restitution du produit (stupéfiant), signifier que la gendarmerie va être contactée - En cas de persistance du refus, alerter la gendarmerie |
| En cas de refus de restitution du produit (alcool), alerter la Direction - En cas de danger, prévenir le 17 |

**RECOMMANDATION EN CAS DE
SUSPICION DE CONSOMMATION**

OBSERVATION

Si le professionnel a un doute sur une consommation de produits chez un résident

Cela signifie qu'un changement de comportement ou l'état de la personne nous laisse penser qu'il a consommé un produit (pupilles dilatées, odeurs, troubles de l'équilibre, de l'élocution, désinhibition inhabituelle, agitation...).

**ACTIONS IMMEDIATES :
1 - ACTER**

- ⇒ Soustraire le résident du collectif avec discrétion, dans un endroit à l'écart...
- ⇒ Acter le doute (il s'agit de parler de façon claire, juste et succincte, ex : « je vois les éléments de changements suivants, qui me laissent penser et m'alertent, je ne suis pas indifférente à ces signes, je ne dois pas faire comme si je n'avais pas vu et vous en parle à ce titre »)
- ⇒ Rappel du cadre et du règlement
- ⇒ Signaler au résident que la suspicion sera transmise à la direction et à l'infirmière pour veille de santé

**ACTIONS IMMEDIATES :
2 - ALERTER**

- ⇒ Installer le résident dans sa chambre si son état ne permet pas le maintien dans le collectif
- ⇒ Alerter l'infirmière du site pour surveillance des constantes
- ⇒ Alerter la direction en présence ou l'astreinte en cas d'absence
- ⇒ Être vigilant sur l'état de santé général dudit résident et alerter le cas échéant le 15 (SAMU régulateur)

| | |
|---|---|
| <p>ACTIONS IMMEDIATES : 3 - TRANSMETTRE</p> | <p>⇒ Transmission écrite et orale à l'équipe (<i>cf fiche constat annexe 2 livret alcool sur lieux de travail à retravailler à identifier pour guider la transmission écrite, à voir si nécessaire avec le nouveau logiciel</i>)</p> <p>⇒ Noter dans le classeur des événements indésirables. (noter les pistes d'amélioration dans ce registre)</p> |
| <p>ACTIONS A DISTANCE : 4 - TRANSMETTRE</p> | <p>⇒ Transmission orale à l'équipe suivante</p> |
| <p>ACTIONS A DISTANCE : 5 - REPRISE DES FAITS</p> | <p>⇒ Entretien avec le référent du résident et l'éducateur spécialisé (rappel du cadre, rappel de son projet)</p> <p>⇒ Mise en place d'un accompagnement spécifique pour maintenir un cadre bienveillant</p> <p>⇒ Entretien avec le chef de service si répétition du doute et situation à risque repérée</p> <p>Point de vigilance constant à maintenir et construire de façon positive la non réitération des faits identifiés</p> <p>Evaluation des objectifs et de l'accompagnement mis en place à intervalle régulier</p> <p><i>Interrogation si mesures de recherches de produits dans les chambres des résidents par le personnel ?</i></p> <p><i>A voir si en situation de crise, il convient de « visiter » la chambre.</i></p> |

**RECOMMANDATION EN CAS DE
CONSOMMATION AVEREE**

OBSERVATION

Si vous êtes témoin d'une consommation de substance psychoactive au sein de l'établissement

Cela signifie voir en « flagrant délit » le résident par exemple en train de fumer un joint, tenir un joint, ou boire de l'alcool devant nous.

Cela signifie qu'un changement de comportement ou l'état de la personne nous laisse penser qu'il a consommé un produit (pupilles dilatées, odeurs, troubles de l'équilibre, de l'élocution, désinhibition inhabituelle, agitation, etc.).

**ACTIONS IMMEDIATES :
1 - ACTER**

Soustraire le résident du danger avec discrétion, dans un endroit au calme et isolé comme sa chambre ou un bureau disponible en présence d'un professionnel pour vigilance

...

Acter le fait (il s'agit de parler de façon claire, juste et succincte, ex : « on t'a vu », on ne peut pas faire comme si on n'avait pas vu)

Rappel du cadre et du règlement (article du règlement à citer)

Signaler au résident que le fait sera transmis à la direction

**ACTIONS IMMEDIATES :
2 - ALERTER**

Appel d'un collègue

Alerter l'infirmière pour surveillance des constantes, en fonction de l'état général du résident alerter ou non le médecin. (protocole de l'infirmière à préciser, à revoir avec l'équipe IDE et Dr MAHEO/SOS Médecins voire le SAMU)

En présence d'un autre membre du personnel :

Récupération du produit, prise de photos s'il s'agit d'un produit illicite, document cosigné par les parties en présence (procédure validée par l'avocat)

Alerter la direction en présence ou l'astreinte en cas d'absence

Transmettre le produit à la direction qui le mettra au coffre principal et validera les suites à donner en matière de signalement

En l'absence de la direction mettre provisoirement la substance au coffre à stupéfiant en salle de soins. La substance sera détruite par la suite.

| | |
|---|---|
| <p>ACTIONS IMMEDIATES : 3 - TRANSMETTRE</p> | <p>Transmission écrite et orale à l'équipe (cf fiche constat à identifier pour guider la transmission écrite ?)</p> <p>Noter dans le classeur des événements indésirables. (noter les pistes d'amélioration de ce registre)</p> |
| <p>ACTIONS A DISTANCE : 4 - TRANSMETTRE</p> | <p>Transmission orale à l'équipe suivante</p> <p>Entretien avec le référent du résident et l'éducateur spécialisé (rappel du cadre, rappel de son projet)</p> <p>Mise en place d'un accompagnement spécifique et/ou d'une mesure disciplinaire (en lien avec l'application du règlement de fonctionnement)</p> <p>Entretien avec la direction selon la gravité des faits repérés et la fréquence (expliciter la graduation des mesures prises)</p> |
| <p>ACTIONS A DISTANCE : 5 - REPRISE DES FAITS</p> | <p>Au cas par cas : Prévenir la famille (à définir, comment, par qui, selon quelles modalités, pas de règle valable à 100% pour tous mais bien du cas par cas à connaître ?...)</p> <p>Interroger la prise en charge dans sa globalité, éventuellement la prescription en cours et adapter au besoin avec le médecin le traitement en fonction de la situation rencontrée (reprendre l'évaluation médicale de cela en lien avec le protocole IDE)</p> <p>Rencontre avec des professionnels (de qui s'agit il possiblement, quelles personnes ressources à identifier pour garder la mémoire des solutions envisagées)</p> <p>Point de vigilance constant à maintenir et construire de façon positive la non réitération des faits identifiés</p> <p>Evaluation des objectifs et de l'accompagnement mis en place à intervalle régulier</p> |

FICHE 3
RECOMMANDATION EN CAS DE
CONSOMMATION EN SORTIE
INDIVIDUELLE

OBSERVATION

Si vous êtes accompagnant lors d'une sortie individuelle, et que un ou des résidents consomment de l'alcool/stupéfiant.

Cela signifie que la sortie individuelle a été préparée en amont, en rappelant l'interdiction de consommation d'alcool, mais que un résident consomme de l'alcool/stupéfiant durant la sortie quand même.

ACTIONS IMMEDIATES :
1 - ACTER

- ⇒ Soustraire le résident du danger avec discrétion, dans un endroit à l'écart...
- ⇒ ⇒ Acter le fait (il s'agit de parler de façon claire, juste et succincte, ex : « on t'a vu », on ne peut pas faire comme si on n'avait pas vu)
 - ⇒ Rappel du cadre et du règlement (**article du règlement à citer**)
- ⇒ Signaler au résident que le fait sera transmis à la direction

ACTIONS IMMEDIATES :
2 - ALERTER

- ⇒ Etre vigilant sur l'état de santé général dudit résident et alerter le cas échéant le 15 (SAMU régulateur)
- ⇒ En fonction des troubles manifestés, si la tenue de la sortie n'est plus sécurisée, il pourra être décidé de rentrer à l'établissement
- ⇒ Alerter l'infirmière du site pour surveillance des constantes à l'arrivée dans l'établissement
 - ⇒ Alerter la direction en présence ou l'astreinte en cas d'absence
 - ⇒ Récupération du produit, prise de photos s'il s'agit d'un produit illicite, document cosigné par les parties en présence dans la mesure du possible (procédure validée par l'avocat)
 - ⇒ Alerter la direction en présence ou l'astreinte en cas d'absence
- ⇒ Transmettre le produit à la direction qui le mettra au coffre principal et validera les suites à donner en matière de signalement. En l'absence de la direction mettre provisoirement la substance au coffre à stupéfiant en salle de soins. La substance sera détruite par la suite.

| | |
|--|--|
| <p>ACTIONS IMMEDIATES : 3 - TRANSMETTRE</p> | <p>⇒ Transmission écrite et orale à l'équipe (<i>cf fiche constat annexe 2 livret alcool sur lieux de travail à retravailler à identifier pour guider la transmission écrite</i>)</p> <p>⇒ Noter dans le classeur des événements indésirables. (noter les pistes d'amélioration dans ce registre)</p> |
| <p>ACTIONS A DISTANCE : 4 - TRANSMETTRE</p> | <p>⇒ Transmission orale à l'équipe suivante</p> |
| <p>ACTIONS A DISTANCE : 5 - REPRISE DES FAITS</p> | <p>Entretien avec le référent du résident et l'éducateur spécialisé (rappel du cadre, rappel de son projet)</p> <p>Mise en place d'un accompagnement spécifique et/ou d'une mesure disciplinaire (en lien avec l'application du règlement de fonctionnement)</p> <p>Entretien avec la direction selon la gravité des faits repérés et la fréquence (expliciter la graduation des mesures prises)</p> <p>Au cas par cas: prévenir la famille (à définir comment, par qui, selon les modalités, pas de règle variable à 100% pour tous mais bien du cas par cas à connaître...)</p> <p>Interroger la prise en charge dans sa globalité, éventuellement la prescription en cours et adapter au besoin avec le médecin le traitement en fonction de la situation rencontrée (reprendre l'évaluation médicale de cela en lien avec le protocole IDE)</p> <p>Rencontre avec des professionnels (de qui s'agit il possiblement, quelles personnes ressources à identifier pour garder la mémoire des solutions envisagées)</p> <p>Point de vigilance constant à maintenir et construire de façon positive la non réitération des faits identifiés</p> <p>Evaluation des objectifs et de l'accompagnement mis en place à intervalle régulier</p> |

**RECOMMANDATION EN CAS DE
 CONSOMMATION EN SORTIE
 COLLECTIVE**

OBSERVATION

Si vous êtes accompagnant lors d'une sortie individuelle, et que un ou des résidents consomment de l'alcool/stupéfiant. Cela signifie que la sortie collective a été préparée en amont, et que le contrat validé n'est pas respecté, qu'il y a consommation d'alcool malgré l'interdiction donnée. Cela signifie qu'un changement de comportement ou l'état de la personne nous laisse penser qu'il a consommé un produit (pupilles dilatées, odeurs, troubles de l'équilibre, de l'élocution, désinhibition inhabituelle, agitation...)

**ACTIONS IMMEDIATES :
 1 - ACTER**

- ⇒ ⇒ Acter le fait (il s'agit de parler de façon claire, juste et succincte, ex : « on t'a vu », on ne peut pas faire comme si on n'avait pas vu)
- ⇒ Intervenir avec discrétion pour stopper la prise de risque, en rapport avec le contrat passé, dans un endroit à l'écart du collectif ...
- ⇒ Rappel du cadre et du règlement
- ⇒ Signaler au résident que le fait sera transmis à la direction

**ACTIONS IMMEDIATES :
 2 - ALERTER**

- ⇒ En fonction des troubles manifestés, si la tenue de la sortie collective n'est plus assurée, il pourra être décidé de rentrer à l'établissement pour la totalité du groupe, ou de faire appel à un collègue pour venir chercher le résident en difficulté
- ⇒ En cas de situation plus grave, il convient d'adopter le protocole de la fiche en cas de constat de consommation, qui légitime une intervention plus cadrée
- En présence d'un autre membre du personnel :
- ⇒ Récupération du produit, prise de photos s'il s'agit d'un produit illicite, document cosigné par les parties en présence dans la mesure du possible
- ⇒ Alerter la direction en présence ou l'astreinte en cas d'absence
- ⇒ Transmettre le produit à la direction qui le mettra au coffre principal et validera les suites à donner en matière de signalement. En l'absence de la direction mettre provisoirement la substance au coffre à stupéfiant en salle de soins. La substance sera détruite par la suite.

| | |
|--|--|
| <p>ACTIONS IMMEDIATES : 3 - TRANSMETTRE</p> | <p>⇒ Transmission écrite et orale à l'équipe (<i>cf fiche constat annexe 2 livret alcool sur lieux de travail</i>)</p> <p>⇒ Noter dans le classeur des événements indésirables. (noter les pistes d'amélioration dans ce registre)</p> |
| <p>ACTIONS A DISTANCE : 4 - TRANSMETTRE</p> | <p>⇒ Transmission orale à l'équipe suivante</p> |
| <p>ACTIONS A DISTANCE : 5 - REPRISE DES FAITS</p> | <p>Entretien avec le référent du résident et l'éducateur spécialisé (rappel du cadre, rappel de son projet)</p> <p>Mise en place d'un accompagnement spécifique et/ou d'une mesure disciplinaire (en lien avec l'application du règlement de fonctionnement)</p> <p>Entretien avec la direction selon la gravité des faits repérés et la fréquence (expliciter la graduation des mesures prises)</p> <p>Au cas par cas: prévenir la famille (à définir comment, par qui, selon les modalités, pas de règle variable à 100% pour tous mais bien du cas par cas à connaître...)</p> <p>Interroger la prise en charge dans sa globalité, éventuellement la prescription en cours et adapter au besoin avec le médecin le traitement en fonction de la situation rencontrée (reprendre l'évaluation médicale de cela en lien avec le protocole IDE)</p> <p>Rencontre avec des professionnels (de qui s'agit il possiblement, quelles personnes ressources à identifier pour garder la mémoire des solutions envisagées)</p> <p>Point de vigilance constant à maintenir et construire de façon positive la non réitération des faits identifiés</p> <p>Evaluation des objectifs et de l'accompagnement mis en place à intervalle régulier</p> |